Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260629-2026_0629_067-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
29 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 28 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Christelle RENAUD - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - M. Maël GOUTTEBARGE - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - M. Jean-Yves VEILLON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Anne-Thérèse GOUGEON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Anne-Thérèse GOUGEON à Mme Christelle RENAUD

OBJET : 2026/0629/067 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DES SALLES, ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIEL COMMUNAL.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260629-2026_0629_067-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les dispositions relatives à l'utilisation des biens relevant du domaine public,
Vu le projet de règlement municipal de mise à disposition des salles, équipement et matériel communal annexé à la présente délibération,
Vu la délibération n° 2026/0629/068 du Conseil municipal en date du 29 juin 2026, instaurant un cautionnement pour l'utilisation des salles municipales,
Vu l'avis de la commission vie associative et patrimoine en date du 26 mai 2026,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les conditions d'utilisation des équipements communaux et du matériel,

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des usagers, le respect du voisinage et la préservation du patrimoine communal,

Considérant qu'un règlement intérieur est nécessaire pour définir les droits et obligations des utilisateurs des salles municipales,

Madame Guylène GAPIHAN-LORET, adjointe au Maire en charge de la vie associative et du patrimoine, rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune met à disposition des particuliers, associations, organismes et autres usagers plusieurs salles et équipements municipaux destinés à accueillir diverses manifestations et activités. Il appartient à la Commune de définir les conditions d'utilisation de ces équipements afin d'en assurer la bonne gestion, la sécurité des usagers, le respect du voisinage et la préservation du patrimoine communal. Il convient de fixer dans un document unique les droits et obligations des utilisateurs ainsi que les modalités de réservation, d'occupation et de restitution des locaux.

Article 1 : Approbation du règlement

Le Conseil municipal approuve le règlement municipal de mise à disposition des salles, équipement et matériel communal annexé à la présente délibération.

Article 2 : Champ d'application

Le règlement s'applique à l'ensemble des salles, équipements et matériel mis à disposition des usagers par la commune, quels que soient les utilisateurs concernés.

Article 3 : Entrée en vigueur

Le règlement municipal de mise à disposition des salles, équipement et matériel communal entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2026 et se substituera à toutes dispositions antérieure relatives à l'utilisation des salles municipales et du matériel communal.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260629-2026_0629_067-DE

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 25 voix « POUR », 4 « ABSTENTIONS » (Mme Sylvie VIROLLE, M. Jérôme CORNIÈRE, Mme Béatrice VALETTE et M. Gilles LE ROCH),

- approuvent le projet de règlement municipal de mise à disposition des salles, équipement et matériel communal annexé à la présente délibération,
- autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

La secrétaire de séance,

Mme Marie-Christine JOLIET

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260629-2026_0629_067-DE